

## **TRAITEMENTS DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PERSONNES SOUMETTANT UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À UNE FORMATION DE L'INAP**

Dans le cadre des demandes d'inscription aux formations du catalogue de l'INAP, l'INAP est responsable des traitements des données à caractère personnel collectées, soit par le biais de l'application MyGuichet (les formulaires en ligne via le catalogue de l'INAP accessible sur le site <https://fonction-publique.public.lu/fr/formation-developpement/catalogue-formations/secteur-etatique.html> ), soit par le biais du formulaire « Demande d'inscription à une formation de l'INAP » accessible sur le site <https://fonction-publique.public.lu/fr/plus/documentation.html>.

### ***Finalités et base juridique du traitement***

L'INAP collecte des données à caractère personnel sur base des missions attribuées conformément à la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique.

Les informations ainsi recueillies sur base des demandes d'inscription à une formation de l'INAP seront enregistrées dans des bases de données utilisées par l'INAP.

Ces données seront traitées par l'INAP comme suit :

(1) Gestion des inscriptions

Après avoir soumis la demande d'inscription à une formation de l'INAP, les données personnelles sont enregistrées dans des bases de données utilisées par l'INAP afin de communiquer tous les documents administratifs nécessaires au suivi de la formation (comme l'accusé de réception, la confirmation, le refus, le rappel...).

(2) Préparation de la formation

Les données personnelles peuvent être communiquées au(x) chargé(s) de cours de la formation concernée afin de connaître en amont son public. Lorsqu'il s'agit d'un e-learning, les données personnelles peuvent être communiquées à un prestataire de service externe qui gère la formation.

(3) Suivi de la participation à la formation

Les données personnelles sont traitées afin d'établir des listes de présence, d'afficher les noms et prénoms des participants pour leur assurer une meilleure orientation dans le bâtiment, et de communiquer des documents (matériel pédagogique, certificats de perfectionnement, attestations de présence, compte-formation, résultats finaux et les notes obtenues lors des épreuves d'examen ou de contrôles des connaissances, certificats de réussite...).

### ***Catégories de données traitées***

Données d'identification, coordonnées, formation et profession et certificats médicaux comme justificatifs d'absence.

### ***Catégories de destinataires des données traitées***

- INAP
- Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État

- Ministère / administration / établissement public de l'agent soumettant la demande d'inscription à une formation INAP
- Chargé(s) de cours concerné(s) par la formation.

### ***Durée de conservation***

- (1) Pour les agents du secteur étatique, les données personnelles traitées seront détruites endéans 10 ans après la cessation des fonctions comme agent public. La destruction des données se fera par le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État.
- (2) Pour les agents du secteur communal et des établissements publics, les données personnelles traitées seront détruites endéans 10 ans après la notification de la cessation des fonctions comme agent public.
- (3) Pour toutes les autres personnes, les données personnelles traitées seront détruites endéans 6 mois après la fin de la formation pour laquelle l'inscription a été demandée.

### ***Droits des personnes concernées***

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15 du règlement général sur la protection des données), obtenir la rectification de données inexacts ou incomplètes (article 16 du règlement général sur la protection des données), vous opposer au traitement de vos données (article 21 du règlement général sur la protection des données), obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 du règlement général sur la protection des données et la limitation du traitement dans les conditions prévues par l'article 18 de ce même règlement.

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par l'INAP, et pour toute demande relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au [DPO de l'INAP](#).

### ***Réclamation***

Si vous estimez que le traitement de vos données effectué par l'INAP constitue une violation du règlement général sur la protection des données, vous pouvez introduire une [réclamation auprès de la CNPD](#).